



Marché de Noël 2026

5 & 6 décembre 2026 — Haute-Goulaine

RÈGLEMENT OFFICIEL

Édition 2026



Marché de Noël de Haute-Goulaine



Samedi 5 décembre 2026 · 16h – 21h



Dimanche 6 décembre 2026 · 10h – 18h

Espace de la Treille (salles et chapiteau)

Le Marché de Noël est organisé par la commune de Haute-Goulaine. Il se tiendra à l'Espace de la Treille (salles et chapiteau).

Exposants autorisés :

- ❖ Artisans et créateurs
- ❖ Producteurs locaux
- ❖ Commerçants
- ❖ Associations locales

Priorité donnée aux produits **artisansaux, locaux et de qualité**

CONDITIONS FINANCIÈRES

10 €	Participation aux frais de gardiennage Chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au dossier de candidature. Encaissé après la manifestation.
50 €	Chèque de caution Chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au dossier. Restitué lors du Marché de Noël.
20 €	Droit de place Chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au dossier. L'intégralité du droit de place est reversée au Téléthon.



En cas de désistement non justifié, la caution de 50 € est conservée.

EMPLACEMENTS & MATÉRIEL

Les exposants seront accueillis le samedi 5 décembre 2026 à partir de 13h. Le démontage a lieu le dimanche soir après 18h00. Le plan du marché sera communiqué aux exposants sélectionnés.

Chaque emplacement (3 mètres de long) est équipé de :

- ❖ 1 table (0,75 m × 2 m)
- ❖ 2 chaises



Chaque exposant doit apporter :

Rallonges, éclairage, décoration. Eléments conformes aux normes de sécurité.

Produits alimentaires

Les exposants alimentaires doivent :

- ❖ Respecter la réglementation sanitaire en vigueur
- ❖ Garantir la chaîne du froid si nécessaire
- ❖ Disposer des autorisations obligatoires

Les produits doivent être validés en amont par l'organisateur.

RESPONSABILITÉS & ASSURANCES

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire. L'organisateur ne peut être tenu responsable de pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Chaque exposant s'engage à :

- ❖ Se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.)
- ❖ Souscrire à ses propres frais une assurance couvrant son personnel, son matériel et les risques envers les tiers
- ❖ Utiliser exclusivement des éléments de décoration ignifugés ou en matériaux non inflammables, conformes aux normes en vigueur

MODALITÉS DE CANDIDATURE



Dossier de candidature complet à retourner avant le :

31 août 2026



Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Les candidatures seront examinées par une commission de validation chargée de veiller à la diversité des exposants et à la qualité des produits proposés.



Nous espérons vous retrouver nombreux pour faire vivre la magie de Noël à Haute-Goulaine !



COUPON D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

À retourner avec la fiche de candidature à : Mairie de Haute-Goulaine, « Marché de Noël », 2 rue Victor Hugo, CS 22667, 44126 Vertou Cedex 1

Je soussigné(e) M. / Mme

Enseigne / Association :

Certifie et s'engage à :

- ✓ Avoir pris connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter
- ✓ N'utiliser que des éléments de décoration ignifugés ou en matériaux non inflammables, conformes aux normes en vigueur

Ci-joint :

- ✓ 1 chèque de caution de 50 € à l'ordre du Trésor Public (restitué à la fin du marché)
- ✓ 1 chèque de 10 € à l'ordre du Trésor Public pour la participation au gardiennage
- ✓ 1 chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public pour le droit de place

Fait à, le ____ / ____ / 2026

Signature et cachet — précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »